



Anael Finance iSeries TVA étendue aux règlements partiels

Version V8R0

Documentation utilisateur

© Copyright 2021 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries V8R0

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : jeudi 18 novembre 2021

Table des matières

A propos de ce manuel	7
Public concerné	7
Prérequis.....	7
Historique du document.....	7
Contacter Infor	8
Chapitre 1 Fonctionnalité.....	9
Chapitre 2 Paramètres.....	11
Exercice société (PAN012).....	11
Journaux (PAN060)	11
Catégories de comptes généraux (PAN420).....	12
Règles de gestion (PMC010CLP)	12
Codes TVA (PVA010).....	13
Plan comptable de l'exercice (PAN021).....	14
Constantes (PANCS1).....	14
Programme PVA210.....	14
Programme PVA730.....	15
Programme PVA766.....	15
Chapitre 3 Traitements.....	17
Terminologie	17
Saisies et lettrages	18
Factures.....	18
Alimentation des fichiers lors de la validation	18
Règlements.....	19
Transfert de compte à compte (PAN380)	20
Impayé	21
Lettrage (PAN525-PAN526).....	22

Aide à la déclaration de TVA	22
Marche à suivre	22
Préambule à la déclaration.....	24
Etats de contrôle de TVA (PVA710).....	24
Explication du contrôle des soldes de TVA (PVA800).....	26
Ventilation des règlements et des transferts (PVA730)	28
Mise à jour des ventilations (PVA740CLP)	30
Ventiler un impayé.....	31
Ventiler un règlement	32
Préparation à la déclaration de TVA (PVA760)	33
Intégration des OD de liquidation de TVA (PAN350).....	38
Etat justificatif de TVA (PVA750).....	38
Intégration des OD de prélettrage (PAN350).....	44
Lettrage des comptes de TVA (PAN525).....	44
Consultation des mouvements de TVA (PVA780CLP).....	44
Chapitre 4 Utilitaires pour la TVA sur encaissement.....	49
Remise à blanc du blocage du paramètre de contrôle (PVA720).....	49
Reprise des mouvements de TVA (PVA790)	50
Mise à jour des mouvements de TVA (PVA795).....	50
Mise à jour des occurrences de factures (PVA840).....	51
Liste des factures sans occurrence (PVA850)	52
Epuration des mouvements de TVA (PVA785).....	52
Mise à jour des OD de TVA sur encaissement (PVA860CLP)	53
Reprise des mouvements TVA sur les tiers (PVA796)	54
Edition des balances (PAN663CLP)	55
A propos de ce manuel	7
Public concerné	7
Prérequis.....	7
Historique du document.....	7
Contacter Infor	8
Chapitre 1 Fonctionnalité.....	9
Chapitre 2 Paramètres.....	11

Exercice société (PAN012).....	11
Journaux (PAN060)	11
Catégories de comptes généraux (PAN420).....	12
Règles de gestion (PMC010CLP)	12
Codes TVA (PVA010).....	13
Plan comptable de l'exercice (PAN021).....	14
Constantes (PANCS1).....	14
Programme PVA210.....	14
Programme PVA730.....	15
Programme PVA766.....	15
Chapitre 3 Traitements.....	17
Terminologie	17
Saisies et lettrages	18
Factures.....	18
Alimentation des fichiers lors de la validation	18
Règlements.....	19
Transfert de compte à compte (PAN380)	20
Impayé.....	21
Lettrage (PAN525-PAN526).....	22
Aide à la déclaration de TVA	22
Marche à suivre.....	22
Préambule à la déclaration.....	24
Etats de contrôle de TVA (PVA710).....	24
Etat des anomalies de solde des tiers.....	25
Etat des anomalies de solde de TVA.....	26
Explication du contrôle des soldes de TVA (PVA800).....	26
Explication des anomalies des soldes tiers.....	27
Explication des anomalies de solde TVA	28
Ventilation des règlements et des transferts (PVA730)	28
Fichier FVA700P1	29
Fichier FVA705P1	30
Mise à jour des ventilations (PVA740CLP)	30
Ventiler un impayé.....	31
Ventiler un règlement.....	32
Préparation à la déclaration de TVA (PVA760)	33
Etat des mouvements déclarables non ventilés	35

Justificatif des règlements déclarés de la TVA sur encaissements	36
Etat de préparation de déclaration de TVA sur encaissements	37
Caractéristiques de l'OD de TVA.....	38
Intégration des OD de liquidation de TVA (PAN350).....	38
Etat justificatif de TVA (PVA750).....	38
Mise à jour des fichiers	40
OD de prélettrage.....	41
Etat justificatif par tiers.....	41
Etat justificatif par compte de TVA.....	42
Etat justificatif du solde des tiers	43
Intégration des OD de prélettrage (PAN350).....	44
Lettrage des comptes de TVA (PAN525).....	44
Consultation des mouvements de TVA (PVA780CLP).....	44
Chapitre 4 Utilitaires pour la TVA sur encaissement.....	49
Remise à blanc du blocage du paramètre de contrôle (PVA720).....	49
Reprise des mouvements de TVA (PVA790).....	50
Mise à jour des mouvements de TVA (PVA795).....	50
Mise à jour des occurrences de factures (PVA840).....	51
Liste des factures sans occurrence (PVA850)	52
Epuration des mouvements de TVA (PVA785).....	52
Mise à jour des OD de TVA sur encaissement (PVA860CLP)	53
Reprise des mouvements TVA sur les tiers (PVA796)	54
Edition des balances (PAN663CLP)	55

A propos de ce manuel

Ce document décrit la mise en œuvre du module de TVA étendue aux règlements partiels et aux acomptes.

Ce document décrit le paramétrage et les traitements pour les états préparatoires de la déclaration mensuelle de TVA, sur les débits et les encaissements.

Public concerné

Utilisateurs d'Anael Finance iSeries maîtrisant le paramétrage de base et le module de base de la TVA

Prérequis

La reprise des écritures, lors de la mise en place du module de TVA étendue, nécessite une analyse préalable avec un consultant qualifié pour l'alimentation correcte des différents fichiers.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1	Juin 2017	B. Quevedo I. Mary	Création Relecture
1.1	Juillet-Aout 2018	C .Quéré D. Garcia	Ajout multi soumissions pour PVA850 Ajout nom des fonctions
2.0	Juillet 2020	T. Haus	Application du modèle Word

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Fonctionnalité

Généralités

Pour obtenir les montants de TVA à déclarer sur les débits et les encaissements, le module de base de la TVA suffit dans la plupart des cas. Consultez le document *Préparation Déclaration de TVA*. Avec le module de base, vous pouvez déclarer la TVA sur les encaissements pour les factures lettrées et soldées.

Avec le module **TVA étendue**, vous pouvez déclarer la TVA au fur et à mesure des encaissements et des règlements partiels. De ce fait, la mise en œuvre et l'utilisation de ce module sont plus complexes, impliquent certaines contraintes, notamment dans le paramétrage et dans les schémas de saisie, et demandent plus de rigueur que le module de base.

Le concept est le suivant :

- La gestion de la TVA étendue est paramétrée par exercice dans la société.
- La modalité de TVA du tiers est définie dans la règle de gestion des tiers.

Lors de la saisie des factures, vous pouvez déroger à la modalité du tiers si celle-ci est appliquée aux encaissements alors que l'inverse est impossible.

- Lors de l'enregistrement des écritures, des fichiers de TVA complémentaires du fichier d'historique comptable FAN200P1 sont mis à jour. Ces fichiers contiennent les informations nécessaires à la TVA étendue :
 - Le fichier FVA700P1 contient l'enregistrement d'en-tête de la facture ou du règlement, avec par exemple le CG du tiers et le numéro interne.
 - Le fichier FVA705P1 contient le détail des informations de TVA de la pièce, par exemple, la base et le montant de TVA, par taux et par modalité.
- Ces fichiers sont mis à jour au fur et à mesure des différents traitements, comme la saisie, le lettrage et la déclaration de TVA.

Ces principes sont appliqués à la déclaration de TVA :

- Les règlements partiels d'un tiers aux encaissements et aux règlements provoquent la déclaration de la TVA.
 - Si le règlement est prélettré avec une facture ou, en cas de facture multitaux, au prorata des montants, le taux de la facture est appliqué.
 - Si le règlement n'est pas prélettré avec une facture, le taux par défaut, défini dans une constante du programme PVA730, est appliqué.
- Lors du lettrage de la facture, une fois que **tous les règlements** sont enregistrés, ces opérations sont effectuées par Anael Finance :

- Les régularisations nécessaires sont effectuées pour que la TVA déclarée corresponde à la TVA de la facture.
- Les écritures sont marquées.
- Cette date est prise en compte pour la déclaration de la TVA sur les encaissements :
 - Date d'échéance pour les règlements par effets, enregistrés dans les journaux de type Effets à payer ou Effets à recevoir
 - Date de pièce pour les autres règlements, enregistrés dans les journaux de type Banque, Caisse ou Liaison

Les principes généraux décrits dans le module de base s'appliquent également à la TVA étendue. Toutes les étapes à suivre pour mener à bien les traitements spécifiques à ce module, qui demeure une aide la déclaration de TVA, sont détaillées dans la suite du document.

Ces principaux traitements sont spécifiques à la TVA étendue :

- Alimentation des fichiers de TVA complémentaires
- Contrôle de la cohérence des soldes dans les fichiers d'historique comptable et les fichiers de TVA
- Aide à la déclaration de TVA sur les encaissements
- Génération de l'écriture d'opérations diverses (OD) de TVA à déclarer
- Justification des soldes tiers et des comptes de TVA
- Préparation du lettrage des comptes comptables de TVA et de l'épuration des fichiers de TVA

Prérequis

Outre les prérequis du module de base, ces prérequis s'appliquent au module **TVA étendue** :

- Une facture contenant un tiers soumis aux encaissements doit contenir un seul compte de tiers (TTC), sur la **première ligne**.
- Pour la validation d'une facture, tous les montants HT doivent être soumis à la TVA. Un code de TVA « Non soumis » doit exister, avec un taux à zéro, en supplément du code taux « exonéré ».
- Les pièces contenant un tiers soumis à la TVA sur encaissements doivent être des factures ou des règlements :
 - Les factures sont enregistrées dans des journaux de type Achats ou Ventes.
 - Les règlements sont les pièces enregistrées dans des journaux de type Banque, Caisse, Effets à recevoir ou Effets à payer.
- Les OD doivent être analysées pour être enregistrées soit en factures, soit en règlements, sauf les OD de transfert de compte à compte qui doivent être saisies dans un journal d'OD avec le type d'opération Transfert. Consultez la section « Journaux », page 11.
Pour faciliter les recherches et la compréhension des montants déclarés à l'intérieur d'un même paquet de lettrage, évitez absolument les OD sur les tiers aux encaissements. Les écritures sont marquées comme traitées définitivement et épurables uniquement si les factures et les règlements s'équilibrent dans un paquet de lettrage.

Chapitre 2 Paramètres

Exercice société (PAN012)

Comptabilité générale > Base de données > Mises à jour > MàJ Sociétés et code action « EX » (« Exercice »)

Régime de TVA

Pour gérer correctement la TVA étendue sur les encaissements et mettre à jour les fichiers complémentaires, spécifiez « Les deux » (« T ») ou éventuellement « Sur Règlement » (« R »). Les autres valeurs ne s'appliquent pas à ce module.

Journaux (PAN060)

Comptabilité générale > Base de données > Mises à jour > MàJ Journaux

Le type de journal détermine ces informations :

- Type de pièce enregistrée, c'est-à-dire facture ou règlement
- Date de déclaration de la TVA, pour la pièce ou l'échéance

Consultez la section « Généralités », page 9.

Pour enregistrer des impayés ou des transferts de compte à compte, vous pouvez utiliser le type d'opération, qui est un paramètre supplémentaire. Consultez la section « Saisies et lettrages », page 18. Les codes doivent exister dans la table **TO** des types d'opérations.

Vous pouvez utiliser ces types d'opérations :

- « I » pour les impayés. Cette information est réservée aux journaux de type règlement. La gestion des impayés suppose un schéma d'écritures précis :
 - Dans le journal de banque, de compte général (CG) d'impayés à CG de banque
 - Dans le journal d'impayé, de CG de tiers à CG d'impayé

Ces écritures font ultérieurement l'objet d'une ventilation des impayés. Consultez la section « Saisies et lettrages », page 18.

- « T » pour les opérations diverses (OD) de transfert de compte à compte, par exemple de compte client douteux à compte client. Cette information est réservée aux journaux de type OD.

La génération des écritures de transfert de compte à compte doit nécessairement être enregistrée dans un journal ayant ce type d'opération. Consultez la section « Saisies et lettrages », page 18.

Les autres types d'opération, considérés comme des règlements, ne sont plus d'actualité.

- Le journal de génération de l'OD de déclaration de TVA doit être de type OD. Vous pouvez utiliser un journal existant ou en créer un réservé aux déclarations de TVA.

Catégories de comptes généraux (PAN420)

Comptabilité générale > Paramètres > Mises à jour > MàJ Catégories de comptes généraux

Ces catégories de CG sont gérées dans le module :

- Catégorie TV pour les CG de TVA, également utilisée dans le module de base
- Catégorie TE pour les CG centralisateurs de tiers, utilisée uniquement dans le module **TVA étendue**

La catégorie TE permet de définir les collectifs de tiers dont les auxiliaires peuvent être soumis à la TVA sur les encaissements. Si le collectif de tiers n'appartient pas à la catégorie TE, le paramètre **Soumis à TVA** défini dans la règle de gestion du tiers pour ce CG n'est pas pris en compte.

Seuls les collectifs indiqués dans cette catégorie alimentent les fichiers de TVA. Pour inclure les comptes Douteux ou Divers à prendre en compte, utilisez les arguments de cette table.

Règles de gestion (PMC010CLP)

Comptabilité générale > Paramètres > Mises à jour > MàJ des règles de gestion

La gestion correcte de la TVA étendue résulte du paramétrage de trois fichiers de référence :

- Société et exercice : sur règlement et encaissement
- Catégorie TE de CG : CG TTC référencés dans cette catégorie
- Tiers à prendre en compte : ceux dont le champ **Soumis à TVA** est défini sur « C » ou « F » dans leur règle de gestion

Logiquement, toutes les règles de gestion associées aux CG ayant la catégorie de comptes TE doivent être paramétrées ainsi. Trois cas de figures peuvent se présenter :

1 La décision est prise de gérer uniquement la TVA déductible dans le module **TVA étendue**.

La catégorie TE contient uniquement des comptes **fournisseurs**, dont le numéro commence par 40.

Le paramètre **Soumis à TVA** est défini sur « F » dans la règle de gestion de ces comptes et sur « N » dans celle des autres comptes.

Pour les CG de catégorie TE et de tiers avec le paramètre **Soumis à TVA** défini sur « F », la saisie des écritures provoque l'alimentation des fichiers de TVA étendue. Le compte de TVA figurant dans la pièce détermine l'utilisation de la modalité « sur facture » ou « sur paiement ».

- 2 La décision est prise de gérer uniquement la TVA collectée dans le module **TVA étendue**.

La catégorie TE contient uniquement des comptes **clients**, dont le numéro commence par 41.

Le paramètre **Soumis à TVA** est défini sur « C » dans la règle de gestion de ces comptes et sur « N » dans celle des autres comptes.

Pour les CG de catégorie TE et de tiers avec le paramètre **Soumis à TVA** défini sur « C », la saisie des écritures provoque l'alimentation des fichiers de TVA étendue. Le compte de TVA figurant dans la pièce détermine l'utilisation de la modalité « sur débit » ou « sur règlement ».

- 3 La décision prise est de gérer à la fois la TVA déductible et la TVA collectée dans le module **TVA étendue**.

La catégorie TE contient les comptes **fournisseurs**, dont le numéro commence par 40, et les comptes **clients**, dont le numéro commence par 41.

Le paramètre **Soumis à TVA** est défini sur « F » dans la règle de gestion des CG fournisseurs et sur « C » dans celle des CG clients.

Lors de l'enregistrement des pièces comptables contenant des CG de catégorie TE et des tiers avec le paramètre **Soumis à TVA** défini sur « C » ou sur « F », les fichiers de TVA étendue sont alimentés. Le compte de TVA détermine l'utilisation de la modalité « sur encaissement » (ou « sur règlement ») ou « sur débit » (ou « sur facture »).

En résumé, seuls ces codes sont gérés en mode standard dans Anael Finance iSeries :

TVA	Code	Description
TVA étendue	C	Clients aux encaissements
TVA étendue	F	Fournisseurs aux encaissements
TVA de base	N	Non soumis

Les autres valeurs sont réservées à des développements spécifiques.

Attention : La valeur du paramètre **Soumis à TVA** ne peut pas être modifiée dans la règle de gestion d'un tiers qui contient des écritures. Renseignez la constante **Prendre modalité P ou R** du programme PVA210 en fonction de l'option retenue pour la gestion de la TVA déductible. Consultez la section « Constantes », page 14.

Codes TVA (PVA010)

Comptabilité générale > Paramètres > Mises à jour > MàJ des taux de TVA

Les codes TVA sont décrits dans la documentation du module de base de TVA. Cependant, dans le module TVA étendue, les contrôles de validité de pièce nécessitent l'utilisation d'un code de TVA « non soumis ». Vous devez donc créer un code taux « non soumis » avec un taux à zéro.

Ce code doit être différent des codes de TVA exonérée pour lesquels vous devez faire figurer les bases dans la déclaration.

Plan comptable de l'exercice (PAN021)

Comptabilité générale > Paramètres > Mises à jour > MàJ du Plan Comptable

Contrairement au module de base de la TVA, dans le module **TVA étendue**, le code taux sur les comptes HT non soumis à la TVA est obligatoire. Vous devez donc définir ces valeurs :

Champ	Valeur
Saisie code TVA sur ce compte	« Oui »
Code TVA	Code correspondant à « Non soumis » pour une alimentation automatique et transparente lors de la saisie

Constantes (PANCS1)

Utilitaires > Outils divers > Gestion des constantes > Mise à jour des constantes

Consultez le document *Les constantes*. Les constantes gérées en mode standard, hormis celles qui correspondent aux paramètres par défaut des demandes de traitement, sont celles des programmes PVA210, PVA730 et PVA766.

Programme PVA210

Ce programme correspond à la fonction **Déclaration TVA sur récupération** du module de base.

La valeur de la constante **Prendre modalité P ou R** du programme PVA210 dépend de la façon dont est gérée la TVA déductible des encaissements, c'est-à-dire de la TVA avec la modalité « sur encaissements » :

- Si cette TVA est gérée dans la TVA étendue, c'est-à-dire si le paramètre **Soumis à TVA** de la règle de gestion est défini sur « F », spécifiez « N ». De cette façon, seule la TVA sur facture est déclarée avec cette fonction.multi

- Si cette TVA est gérée dans la TVA de base, c'est-à-dire si le paramètre **Soumis à TVA** de la règle de gestion est défini sur « N », spécifiez « O ». De cette façon, toute la TVA récupérable sur les factures et sur les paiements est déclarée avec cette fonction.

Attention : Vérifiez la compatibilité des options. Lors des traitements définitifs, les écritures sont marquées selon l'option choisie dans les fichiers d'historique comptable et de compléments de TVA. Si le paramétrage est incorrect, ces fichiers peuvent être déphasés.

Programme PVA730

Ces constantes contiennent les valeurs par défaut utilisées par le programme de ventilation des règlements. La ventilation des règlements non rapprochés de factures, sans prélettrage, est effectuée avec ces modalités et ces taux :

- Pour la TVA déductible et collectée, un même code et un même taux de TVA :
 - Taux de TVA : par exemple « 0200000 » pour 20 %.
 - Code de TVA : code correspondant au taux de TVA spécifié.
- Pour les clients :
 - Compte général de TVA client : en fonction de la modalité.
 - Compte auxiliaire de TVA client : en fonction du paramétrage du CG de TVA client.
 - Modalité de TVA client :
 - « E » pour la TVA sur les encaissements déclarée si le règlement n'est pas prélettré.
 - « D » pour la TVA sur les débits. Le règlement ne déclenche pas de TVA à collecter.

La modalité de TVA client doit être identique à celle paramétrée dans le CG de TVA client.
- Pour les fournisseurs :
 - Compte général de TVA fournisseur : en fonction de la modalité.
 - Compte auxiliaire de TVA fournisseur : en fonction du paramétrage du CG.
 - Modalité de TVA fournisseur :
 - « P » pour la TVA sur les encaissements déclarée si le règlement n'est pas prélettré.
 - « F » pour TVA sur les débits. Le règlement ne déclenche pas de TVA à déduire.

La modalité de TVA fournisseur doit être identique à celle paramétrée dans le CG de TVA fournisseur.

Programme PVA766

Cette constante est gérée dans la fonction **Préparation de la déclaration de TVA**. Cette constante est facultative et doit être gérée uniquement dans des cas rares.

- Minimum à déclarer en TVA

Pour tout montant de TVA inférieur à la valeur indiquée, une écriture en perte ou en profit est générée automatiquement, par exemple « 00001 » pour un centime d'euro.

- Type de sous-compte à contrôler

Ce paramètre détermine les entités concernées par ce minimum de TVA à déclarer :

Valeur	Description
C	Clients
F	Fournisseurs
D	Clients et fournisseurs

Chapitre 3 Traitements

Terminologie

Dans la suite du document, pour ce module de TVA étendue, cette terminologie est utilisée :

Terme	Description
TTC soumis	CG collectifs appartenant à la catégorie TE de CG
Tiers aux encaissements	Tiers dont le paramètre Soumis à TVA est défini sur « C » ou sur « F » dans la règle de gestion
HT	Compte soumis à TVA non référencé dans les catégories TE et TV de CG
Facture	Ecritures enregistrées dans des journaux de type Ventes ou Achats
Règlement	Ecritures enregistrées dans des journaux de type Banque, Caisse, Liaison, Effets à payer et Effets à recevoir
Lettré	Ecritures lettrées et soldées contenant un numéro de lettrage, les dates de lettrage et les dates de plus haut lettrage, quelle que soit la valeur du paramètre Affectation 2
Prélettré	Ecritures rapprochées contenant le numéro de rapprochement dans le paramètre Affectation 2 , mais ne contenant pas de numéro et de date de lettrage
TVA s/encaissements	Modalités de TVA sur les paiements et les encaissements
TVA s/débit	Modalités de TVA sur les débits et les factures

Saisies et lettrages

Factures

Les règles décrites dans le module de base de la TVA sont renforcées dans la gestion du module de TVA étendue.

Validation d'une facture

Avec ce module, ces contrôles sont effectués lors de la validation des factures :

- 1 Une seule ligne TTC contenant un collectif et un tiers soumis
- 2 Contrôle des montants par code taux :
 - $\text{Base HT} * \text{Taux} = \text{Montant de TVA}$
 - $\text{Montant CG HT} * \text{Taux de la ligne} = \text{Montant de la TVA théorique}$
 - $\text{Somme des montants CG de TVA} = \text{Montant de la TVA théorique}$
- 3 Contrôle d'équilibre :
 $\text{Somme des lignes HT} + \text{TVA} = \text{TTC}$

Alimentation des fichiers lors de la validation

En plus du fichier de détail des mouvements ou d'historique comptable FAN200P1, les fichiers annexes FVA700P1 et FVA705P1 sont alimentés avec les informations nécessaires à la gestion de la TVA étendue.

Le fichier FVA700P1 est alimenté avec les informations de la ligne TTC, dont ces informations :

- Société et établissement
- Numéro interne de la pièce
- Numéro de ligne TTC
- CG et tiers ligne TTC
- Type d'enregistrement (« F » pour « facture »)
- Date comptable
- Journal
- Montant et sens
- Code opération
- Date d'origine
- Numéro de pièce
- Montant global de la facture en TTC, TVA et HT

Le fichier FVA705P1 est alimenté avec les occurrences de TVA de la facture, une occurrence étant créée par modalité et par taux de TVA :

- Société
- Numéro interne de la pièce
- Numéro de ligne TTC
- Numéro de l'occurrence, séquentiel
- Code CG de TVA, non renseigné en cas d'exonération
- Tiers TVA
- Code taux de TVA
- Modalité de TVA
- Taux de TVA
- Base HT facturée
- Montant TVA facturé, « 0 » en cas d'exonération

Règlements

Enregistrement des écritures

Pour que le montant de TVA soit calculé au taux de la facture et déclaré avec la bonne modalité, utilisez les options de pointage de la saisie des règlements pour letterer ou préletter les écritures.

Les écritures résultant des traitements automatiques d'Anael Finance, telles que les règlements automatiques et les prélèvements, sont préletterées et peuvent faire l'objet d'un lettrage automatique.

Alimentation des fichiers à la validation

Les règlements concernant des tiers soumis à TVA étendue figurent dans le fichier de l'historique comptable FAN200P1 et dans le fichier annexe FVA700P1.

Le fichier FVA700P1 est alimenté avec les informations d'une ou plusieurs lignes tiers, dont ces informations :

- Société et établissement
- Numéro interne de la pièce
- Numéro de la ligne tiers dans la pièce
- CG et tiers ligne TTC
- Type d'enregistrement (« R » pour règlement)
- Date comptable
- Journal

- Montant et sens
- Code de l'opération
- Date d'origine
- Numéro de pièce
- Montant du règlement

Remarque : En cas de règlement avec escompte, lors de la validation du règlement, deux pièces sont générées avec deux lignes de type règlement dans le fichier FVA700P1 : le règlement et l'escompte. Un complément d'information sur l'escompte figure sur la ligne de règlement dans le fichier FVA700P1.

- Compte de TVA sur escompte
- Code de TVA de l'escompte
- Taux de TVA de l'escompte
- Modalité de TVA sur escompte
- Montant de TVA sur escompte
- Base HT de l'escompte

De ce fait, le montant de TVA déclarée est celui du règlement réel. La déclaration prend en compte la TVA des deux lignes de règlement, soit le montant de TVA de la facture, diminuée de la TVA sur escompte.

Concernant le fichier FVA705P1, à ce stade de validation de l'écriture de règlement, aucune occurrence n'est créée pour le règlement. Ces occurrences sont créées ultérieurement avec la fonction **Ventilation des règlements/transferts**.

Transfert de compte à compte (PAN380)

Comptabilité générale > Saisies et Consultations > Saisies des écritures > Transfert de comptes à compte

Enregistrement des écritures

L'OD de transfert de compte à compte doit impérativement être enregistrée dans un journal d'OD avec le type d'opération Transfert (« T »).

Le nombre de lignes d'une OD de transfert est obligatoirement pair :

- La ligne de numéro impair concerne le compte d'origine et doit obligatoirement être lettrée avec le mouvement d'origine.
- La ligne de numéro pair concerne le compte de destination.

Pour transférer les écritures d'un compte de tiers soumis à la TVA, utilisez la fonction de transfert de compte à compte pour générer automatiquement les pièces avec les lignes répondant aux caractéristiques requises.

Si vous saisissez manuellement l'OD, vérifiez qu'elle respecte ces règles.

Alimentation des fichiers lors de la validation

L'OD de transfert de tiers soumis à la TVA étendue figure dans le fichier de l'historique comptable FAN200P1 et dans le fichier annexe FVA700P1.

Le fichier FVA700P1 est alimenté avec les informations des lignes tiers, avec au moins deux lignes, l'une avec un numéro pair et l'autre un numéro impair, dont ces informations :

- Société et établissement
- Numéro interne de la pièce
- Numéro de la ligne tiers dans la pièce, l'un pair et l'autre impair
- CG et tiers ligne TTC
- Type d'enregistrement, défini sur « D »
- Date comptable
- Journal
- Montant et sens, dont l'un positif et l'autre négatif
- Code de l'opération, défini sur « T » pour OD de transfert
- Date d'origine
- Numéro de pièce
- Montant de la facture

Concernant le fichier FVA705P1, à ce stade de validation de l'OD de transfert, aucune occurrence n'est créée dans ce fichier. Ces occurrences sont créées ultérieurement avec la fonction **Ventilation des règlements/transferts**.

Impayé

Enregistrement des écritures

L'impayé doit impérativement être enregistré dans un journal de règlement de type « R » avec le type d'opération « I » (impayé).

Alimentation des fichiers lors de la validation

L'impayé enregistré sur un tiers soumis à la TVA étendue figure dans le fichier de l'historique comptable FAN200P1 et dans le fichier annexe FVA700P1.

Le fichier FVA700P1 est alimenté avec les informations de la ligne du tiers, dont ces informations :

- Société et établissement
- Numéro interne de la pièce
- Numéro de la ligne tiers dans la pièce
- CG et tiers ligne TTC
- Type d'enregistrement, défini sur « R » pour règlement
- Date comptable
- Journal
- Montant et sens
- Code de l'opération, défini sur « I » pour impayé
- Date d'origine
- Numéro de pièce
- Montant du règlement

Concernant le fichier FVA705P1, à ce stade, aucune occurrence n'est créée dans ce fichier. Ces occurrences sont créées ultérieurement avec la fonction **Ventilation des règlements/transferts**.

Lettrage (PAN525-PAN526)

Différentes références peuvent être alimentées pour préparer un lettrage automatique, par exemple, le numéro d'affectation 1. Les chaînes de règlement d'Anael alimentent généralement le numéro d'affectation 2.

Effectuez régulièrement le lettrage automatique des comptes de tiers. Au cours de cette opération, les écritures sont soldées et lettrées à partir de ces différentes références de lettrage, telles qu'une pièce ou un relevé. Effectuez cette opération plus particulièrement avant de procéder à la ventilation des règlements depuis le sous-menu d'aide à la déclaration de TVA sur encaissements.

Remarque : Si une pièce du lot de lettrage a fait l'objet d'une déclaration, le délettrage est interdit.

Aide à la déclaration de TVA

Préparation de TVA > Aide à la déclaration

Marche à suivre

Suivez scrupuleusement les différentes étapes de la déclaration. Avant d'effectuer le traitement de l'étape suivante, vérifiez que le traitement de l'étape en cours s'est terminé correctement.

Une déclaration est composée de ces huit phases :

1 Phase 1 : contrôle

Lors du traitement, la concordance des données entre les fichiers comptables FAN200P1 et les fichiers de TVA FVA700P1 et FVA705P1, à la date d'arrêté ou à la date de la déclaration, est vérifiée. Consultez la section « Etats de contrôle de TVA », page 24.

Si une anomalie est détectée, l'étape d'explication peut être effectuée. Consultez la section « Explication du contrôle des soldes de TVA », page 26.

2 Phase 2 : ventilation des règlements et transfert

Lors du traitement, les occurrences des enregistrements de type « règlement » et « OD de transfert » sont créées dans le fichier de TVA FVA705P1. La base et le montant de la TVA sont alimentés. Consultez la section « Ventilation des règlements et des transferts », page 28.

3 Phase 3 : mise à jour des ventilations

Au cours de cette phase, les mouvements non ventilés sont mis à jour, notamment les impayés dont le principe consiste à retrouver le règlement d'origine pour effectuer la ventilation à l'identique de ce dernier. Consultez la section « Mise à jour des ventilations », page 30.

4 Phase 4 : Préparation à la déclaration

En fonction des éléments contenus dans les différents fichiers, lors du traitement, les montants à déclarer sont extraits et édités. Si le traitement est définitif, les OD de liquidation de la TVA sont générées dans le fichier batch et les enregistrements pris en compte dans la déclaration sont marqués.

En parallèle, la déclaration de la TVA sur les débits peut être effectuée avec les fonctions **Déclaration TVA sur débit** et **Déclaration TVA sur récupérations** du module de base.

Consultez la section « Préparation à la déclaration de TVA », page 33.

5 Phase 5 : Comptabilisation des écritures de liquidation de la TVA

Avant la phase 6, les OD de TVA générées par la préparation de la TVA sur encaissements doivent obligatoirement être comptabilisées et mises à jour dans l'historique comptable du fichier FAN200P1. Utilisez la fonction de gestion des écritures batch. Profitez-en pour comptabiliser aussi l'OD de liquidation de TVA sur débits. Consultez la section « Intégration des OD de liquidation de TVA », page 38.

6 Phase 6 : Etat justificatif

Ce traitement permet d'effectuer ces opérations :

- Justifier les comptes de tiers et de TVA.
- Préparer le lettrage des comptes de TVA en marquant les écritures déclarées et en générant l'OD de prélettrage au besoin. Suite à une comptabilisation globale de la préparation de TVA, la génération de l'OD de prélettrage consiste à éclater le montant global déclaré en montant lettrable et montant non lettrable.
- Préparer l'épuration des fichiers de TVA sur les encaissements.

Consultez la section « Etat justificatif de TVA », page 38.

7 Phase 7 : Comptabilisation des écritures de prélettrage

Avant la phase 8, les OD de lettrage ou de prélettrage générées par l'état justificatif doivent obligatoirement être comptabilisées et mises à jour dans l'historique comptable du fichier FAN200P1. Utilisez la fonction de gestion des écritures batch. Consultez la section « Intégration des OD de prélettrage », page 44.

8 Phase 8 : Lettrage des comptes de TVA

Le lettrage automatique par relevé dans le champ **Affectation 3** permet de lettrer et de solder les écritures de TVA déclarées. Consultez la section « Lettrage des comptes de TVA », page 44.

Préambule à la déclaration

Toutes les écritures nécessaires à la déclaration du mois doivent être comptabilisées. Plus aucune écriture ne doit être en attente dans le batch et la mise à jour des écritures doit être effectuée.

Les comptes de tiers doivent être lettrés.

Le contrôle du lettrage des comptes de tiers et de TVA doit être correct.

Etats de contrôle de TVA (PVA710)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Traitement TVA s/encaissement > Etats de contrôle de TVA

Fonctionnalité

Lors du traitement, la cohérence des mouvements de l'historique comptable du fichier FAN200P1 avec les mouvements des fichiers complémentaires de TVA est contrôlée.

Etant donné les contrôles effectués en amont, notamment lors de la saisie des écritures, aucune anomalie ne devrait être détectée. Si des anomalies sont éditées, analysez les pièces et corrigez les mouvements.

Prise de paramètres

Pour lancer le contrôle, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement et, facultativement, un établissement.
Si le champ **Etablissement** est à blanc, tous les établissements sont contrôlés.
- 2 En cas de traitement en mode multi-soumission, cliquez sur le bouton **Multi-soumission**, spécifiez un code liste et appuyez sur Entrée.
- 3 Spécifiez les critères de sélection :

Champ	Description	
Date d'arrêté	Date de déclaration, en fin de mois	
Date et heure	Date et heure au-delà desquelles les enregistrements saisis ne sont pas pris en compte	
Contrôle solde ou pièce	Solde	Concordance entre les bases comptables et celles des fichiers de TVA effectuée au niveau des soldes
	Pièce	Concordance entre les bases comptables et celles des fichiers de TVA effectuée au niveau des pièces

Remarque : La date d'arrêté du contrôle est aussi la date d'arrêté de la fonction de préparation à la déclaration de TVA, mais elle n'y est pas paramétrable.

- 4 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.
- 5 Dans la fenêtre **Soumission**, spécifiez les informations requises.
- 6 Pour valider la soumission du traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Résultats

A la fin du traitement, ces listes sont disponibles dans le fichier spoule des éditions :

- Rappel de la sélection (PVA711PR)
- Etat des anomalies de solde des tiers (PVA715PR)
- Etat des anomalies de solde de TVA (PVA717PR)

Etat des anomalies de solde des tiers

Selon la sélection, l'état est édité par société ou par société et établissement.

En l'absence d'anomalie, ce message est édité : « Aucune anomalie de solde pour la sélection demandée ». Dans le cas contraire, les comptes collectifs de tiers soumis TTC en anomalie sont restitués.

Ces informations sont éditées :

- CG, code et nom du tiers
- Solde comptable : écritures provenant de l'historique comptable du fichier FAN200P1
- Solde mouvement : enregistrements provenant des fichiers de TVA du fichier FVA7xxP1

Un montant total de solde est édité par établissement, en cas de sélection par établissement, et par société.

Etat des anomalies de solde de TVA

Selon la sélection, l'état est édité par société ou par société et établissement.

En l'absence d'anomalie, ce message est édité : « Aucune anomalie de solde pour la sélection demandée ». Dans le cas contraire, les comptes de TVA aux encaissements en anomalie sont restitués.

Ces informations sont éditées :

- CG, code et nom du compte de TVA
- Solde comptable : écritures provenant de l'historique comptable du fichier FAN200P1
- Solde mouvement : enregistrements provenant des fichiers de TVA du fichier FVA7xxP1
- Ecart

Un montant total de solde est édité par établissement, en cas de sélection par établissement, et par société.

Une anomalie de TVA possible est que l'OD de prélettrage n'est pas comptabilisée, elle est toujours dans le fichier des écritures batch en attente d'intégration.

Dans ce cas, une anomalie est éditée avec, pour ce compte de TVA, le champ **Solde comptable** à zéro et le champ **Solde mouvements** différent de zéro.

Consultez la section « Explication du contrôle des soldes de TVA », page 26.

Pour corriger l'anomalie, intégrez l'OD de prélettrage.

Explication du contrôle des soldes de TVA (PVA800)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Traitement TVA s/encaissement > Explication contrôle soldes TVA

Si des anomalies sont trouvées lors du contrôle des soldes, vous pouvez éditer les pièces concernées.

Prise de paramètres

Pour lancer l'explication du contrôle des soldes, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement et, facultativement, un établissement.
Si le champ **Etablissement** est à blanc, tous les établissements sont contrôlés.
- 2 En cas de traitement en mode multi-soumission, cliquez sur le bouton **Multi-soumission**, spécifiez un code liste et appuyez sur Entrée.
- 3 Spécifiez les critères de sélection :

Champ	Description
Date d'arrêté	Date de déclaration, en fin de mois
Date et heure	Date et heure au-delà desquelles les enregistrements saisis ne sont pas pris en compte
Etat solde tiers	« Oui » ou « Non »
Compte tiers	Plage de numéros de comptes tiers à détailler
Etat solde TVA	« Oui » ou « Non »
Compte TVA	Plage de numéros de comptes et de sous-comptes de TVA à détailler

- 4 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.
- 5 Dans la fenêtre **Soumission**, spécifiez les informations requises.
- 6 Pour valider la soumission du traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Résultats

A la fin du traitement, ces listes sont disponibles dans le fichier spoule des éditions :

- Rappel de la sélection (PVA801PR)
- Explication des anomalies solde des tiers (PVA805PR)
- Explication des anomalies solde TVA (PVA807PR)

Explication des anomalies des soldes tiers

Selon la sélection, l'état est édité par société ou par société et établissement.

Ces informations sont éditées :

- CG, code et nom du compte de TVA
- Numéro de pièce
- Date de pièce
- Solde comptable
- Solde mouvement
- Ecart

Un montant total de solde est édité pour chacune de ces informations :

- CG du tiers
- Etablissement, en cas de sélection par établissement
- Société

Explication des anomalies de solde TVA

Selon la sélection, l'état est édité par société ou par société et établissement.

Ces informations sont éditées :

- CG, code du compte de TVA
- Numéro de pièce
- Date
- Modalité
- A nouveau : « O » ou « N »
- Solde comptable
- Solde mouvement
- Ecart

Un montant total de solde est édité pour chacune de ces informations :

- CG, code du compte de TVA
- Etablissement, en cas de sélection par établissement
- Société

Ventilation des règlements et des transferts (PVA730)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Traitement TVA s/encaissement > Ventilation Règlement/transfert

Fonctionnalité

Lors du traitement, les fichiers de TVA sont mis à jour avec des informations qui sont ensuite exploitées pour la déclaration de TVA sur les encaissements. Les occurrences des enregistrements de type « règlement » et « OD de transfert » sont créées dans le fichier FVA705P1.

Les montants sont alimentés en fonction de ces informations :

- Taux et modalité de la facture si le règlement est lettré
- Taux et modalité de la facture si le règlement est prélettré avec la facture
- Taux par défaut et modalité de la constante PVA730 si le règlement n'est pas prélettré

Si le lettrage contient plusieurs factures ou des factures multitaux, les montants sont ventilés au prorata des montants par taux.

Les lignes de l'OD de transfert sont qualifiées de facture ou de règlement, à l'identique de la ligne de contrepartie du lettrage de la première ligne. Puis, selon leur type, ces lignes sont ventilées.

Pour consulter le résultat de la ventilation, utilisez la fonction **Consultation des mouvements TVA**.
 Pour mettre à jour le résultat de la ventilation, notamment pour ventiler les impayés, utilisez la fonction **Mise à jour des ventilations TVA**.

Prise de paramètres

Pour effectuer la ventilation, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement et, facultativement, un établissement.
 Si le champ **Etablissement** est à blanc, tous les établissements sont contrôlés.
- 2 En cas de traitement en mode multi-soumission, spécifiez un code liste.
- 3 Spécifiez les critères de sélection :

Champ	Description
Date d'arrêté	Date de déclaration, en fin de mois.
Date et heure	Date et heure au-delà desquelles les enregistrements saisis ne sont pas pris en compte

- 4 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.
- 5 Dans la fenêtre **Soumission**, spécifiez les informations requises.
- 6 Pour valider la soumission du traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Résultats

A la fin du traitement, les fichiers de TVA sont mis à jour et le rappel de la sélection figure dans le fichier spoule des éditions PVA733PR.

Mise à jour des fichiers de TVA

Consultez la section «

Consultation des mouvements de TVA », page 44.

Fichier FVA700P1

Lors de la ventilation, ces mises à jour sont effectuées :

- OD de transfert
 - Sur toutes les lignes, la valeur « D » est définie dans le champ **RCE origine**, qui définit le code enregistrement d'origine.

- Pour les transferts de règlement, le type d'opération est défini sur « R » et le montant du règlement est mis à jour.
- Pour les transferts de facture, le type d'opération est défini sur « F » et les montants HT et TVA sont mis à jour.
- Règlement non lettré, prélettré

La valeur « D » est définie dans le champ **Génération par défaut**.

- Règlement lettré préalablement déclaré par défaut
 - La ventilation par défaut est annulée et deux lignes sont créées :
 - La ligne déclarée par défaut est dupliquée avec un numéro commençant par 500.
 - Une ligne à l'inverse est créée avec un numéro commençant par 700.
 - Le règlement lettré est conservé sur sa ligne d'origine.
 - La valeur « T » est définie par le programme PVA734 dans l'option **3** de la ligne de règlement et des deux lignes d'annulation.

Pour tous les enregistrements traités, la valeur « * » est définie dans le champ **Ventilation**.

Fichier FVA705P1

Lors de la ventilation, ces mises à jour sont effectuées :

- Création d'occurrences
 - Transfert de facture : base et TVA
 - Règlements : selon la facture si l'enregistrement est lettré ou prélettré avec facture, sinon par défaut
- Mise à jour de tops

Top	Valeur	Description
Origine de l'enregistrement	« A »	Lettrés par défaut
	« F »	Règlements lettrés
Génération par défaut	« D »	Règlements ventilés au taux par défaut
Option 3 de réserve	« T »	Sur les lignes d'annulation des règlements ventilés par défaut après lettrage définitif du règlement (lignes 50000 et 70000), mais pas sur le règlement correctement ventilé

Mise à jour des ventilations (PVA740CLP)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Traitement TVA s/encaissement > Mise à jour des ventilations TVA

Ventiler un impayé

Pour ventiler un impayé, procédez comme suit :

1 Spécifiez ces informations :

Champ	Description
Société	Société de l'environnement
Etablissement	Facultatif, établissement de l'environnement
Tiers	Plages de numéros de compte tiers et CG de tiers
Avec écritures ventilées	« Oui », « Non » ou « Seules »
Traitement des impayés	« Oui »

2 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.

La page des tiers répondant à la sélection s'affiche.

3 Choisissez le tiers à traiter et appuyez sur Entrée.

La liste des écritures détaillées s'affiche avec ces informations :

- Date
- Journal
- Montant impayé
- Type d'opération
- Date d'origine
- Numéro de pièce
- Etablissement

Le signe « > » est affiché devant les lignes déjà ventilées.

4 Pour rechercher le règlement d'origine, choisissez l'enregistrement à ventiler et appuyez sur Entrée.

5 Spécifiez des plages de valeurs pour les critères de sélection :

- Montant
- Journal
- Numéro de pièce
- Numéro de déclaration
- Date comptable

6 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.

Les règlements sélectionnés s'affichent.

7 Choisissez le règlement correspondant à l'impayé et appuyez sur Entrée.

8 Sur la page de la ventilation, ces informations sont affichées :

- Impayé en cours de traitement, en haut de la page
- Occurrences générées à l'identique du règlement d'origine

9 Pour valider la mise à jour de la ventilation, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

10 Si le message « Ventilation incomplète » s'affiche, vous devez compléter la ventilation.

Par exemple, ce message peut être affiché si le montant de l'impayé incluant des frais est supérieur au règlement d'origine.

Pour créer une nouvelle occurrence, cliquez sur Créer ou appuyez sur F6.

11 Spécifiez ces informations :

- Numéro de l'occurrence
- Compte de TVA et sous-compte
- Code TVA
- Base HT
- Montant de TVA

La modalité et le taux sont alimentés automatiquement.

12 Pour valider l'occurrence, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

13 Pour quitter la fonction, cliquez sur Fin ou appuyez sur F3.

Ventiler un règlement

Pour ventiler un règlement, procédez comme suit :

1 Spécifiez ces informations :

Champ	Description
Société	Société de l'environnement
Etablissement	Facultatif – établissement de l'environnement
Tiers	Plages de numéros de compte tiers et CG de tiers
Avec écritures ventilées	« Oui », « Non » ou « Seules »
Traitement des impayés	« Non »

2 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.

La page des tiers répondant à la sélection s'affiche.

3 Choisissez le tiers à traiter et appuyez sur Entrée.

La liste des écritures détaillées s'affiche avec ces informations :

- Date
- Journal

- Montant du règlement
- Type d'opération
- Date d'origine
- Numéro de pièce
- Etablissement

Le signe « > » est affiché devant les lignes déjà ventilées.

4 Choisissez l'enregistrement à ventiler ou à visualiser et appuyez sur Entrée.

Sur la page de la ventilation, ces informations sont affichées :

- Le règlement en cours, en haut de la page
- Les occurrences, détaillées dans le tableur du dessous

5 Vous pouvez modifier, supprimer ou créer des occurrences.

6 Spécifiez ces informations :

- Numéro de l'occurrence
- Compte de TVA et sous-compte
- Code de TVA
- Base HT
- Montant de TVA

La modalité et le taux sont alimentés automatiquement.

7 Pour valider la mise à jour de la ventilation, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

8 Pour quitter la fonction, cliquez sur Fin ou appuyez sur F3.

Préparation à la déclaration de TVA (PVA760)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Traitement TVA s/encaissement > Préparation à la déclaration TVA

Fonctionnalité

Lors du traitement, après la ventilation des règlements et à partir des données figurant dans les fichiers de TVA, les informations des fichiers de TVA sont extraites. Ces opérations sont effectuées :

- 1 L'état de préparation à la déclaration de TVA sur encaissements est édité. La sortie fichier est facultative.
- 2 L'état justificatif des règlements est édité. Cette opération est facultative.
- 3 Si le traitement est définitif, l'OD de TVA est générée dans le fichier batch des écritures.
- 4 Si le traitement est définitif, les enregistrements déclarés sont marqués dans les fichiers de TVA.

A ce stade, aucun marquage n'est effectué dans le fichier historique comptable FAN200P1.

Remarque : La date d'arrêté de ce traitement n'est pas paramétrable, elle est renseignée lors du traitement des états de contrôle de TVA.

Prise de paramètres

Pour préparer la déclaration de TVA, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement et, facultativement, un établissement.
Si le champ **Etablissement** est à blanc, tous les établissements sont contrôlés.
- 2 Spécifiez le numéro de demande.
Le numéro de demande prédéfini correspond au numéro du dernier traitement effectué. Pour un nouveau traitement, remettez ce champ à blanc et appuyez sur Entrée. Le numéro est incrémenté de 1.
- 3 En cas de traitement en mode multi-soumission, cliquez sur le bouton **Multi-soumission**, spécifiez un code liste et appuyez sur Entrée.
- 4 Appuyez sur Entrée.
- 5 Spécifiez les critères de sélection :

Champ	Description
Date de comptabilisation	Date l'OD de liquidation de la TVA générée par la préparation. Cette date doit être supérieure à la date de comptabilisation de la dernière déclaration.
Compte de contrepartie de TVA	Compte et sous-compte de contrepartie à générer dans l'OD de TVA.
Journal	Journal comptabilisation de l'OD de TVA, qui doit être de type OD.
Edition provisoire	« Oui » pour éditer les listes sans autre opération. « Non » pour éditer les listes, générer l'OD et marquer les écritures extraites avec le numéro de la déclaration commençant par « TVE » dans les fichiers de TVA.
Numéro chrono	Obligatoire si le journal est à numérotation manuelle.
Génération en détail	« Oui » pour générer une OD détaillée de liquidation de TVA, avec autant de lignes générées que de lignes déclarées. « Non » pour générer une OD globale de liquidation de TVA, avec une ligne par compte pour le montant total déclaré.
Tri édition déclaration	« Code/Compte de TVA » ou « Compte/Code de TVA ».
Justificatif règlement	« Non » ou « Oui » pour éditer un justificatif de règlement par tiers.

Consultez la description ci-après.	
Sortie fichier	« Non » ou « 1 » ou « 2 » pour effectuer, en plus de la liste, une sortie fichier des enregistrements pris en compte dans la déclaration. Consultez la description de l'état de préparation de TVA ci-après.

- 6 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.
- 7 Dans la fenêtre de sortie fichier, si elle est affichée, spécifiez les informations requises et appuyez sur Entrée.
- 8 Si la constante **Intégration batch** du programme PVA760 est définie sur « Oui », spécifiez « Oui » ou « Non » dans ces champs et appuyez sur Entrée :
 - Intégration des écritures
 - Avec liste
 - Avec lettrage automatique
- 9 Dans la fenêtre **Soumission**, spécifiez les informations requises.
- 10 Pour valider la soumission du traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Résultats

A la fin du traitement, les listes sont disponibles dans le fichier spoule, y compris le rappel de la sélection :

- Rappel de la sélection (PVA761PR)
- Etat des mouvements déclarables non ventilés (PVA763PR)
- Etat justificatif des règlements déclarés de la TVA sur les encaissements (PVA765PR)
- Etat de préparation à la déclaration de la TVA sur les encaissements (PVA768PR)

Si le traitement est définitif, les fichiers de TVA sont marqués et l'OD de TVA est générée dans le batch.

Etat des mouvements déclarables non ventilés

Cette liste est éditée uniquement si la ventilation des règlements et des OD de transfert n'a pas été effectuée sur tous les règlements. Par exemple, cette liste peut être éditée dans le cas où des règlements ont été enregistrés entre le traitement de ventilation et celui de préparation de la déclaration.

Les règlements figurant dans cet état ne sont pas déclarés. Effectuez ces opérations :

- 1 Avec les options de correction disponibles, effectuez la ventilation de ces règlements.
- 2 Pour prendre en compte ces règlements, relancez la préparation de la TVA.

L'état est édité par société ou par société et établissement.

Ces informations sont détaillées :

- CG, code et nom du tiers
- Type, à blanc, défini sur « R » pour « règlement », sur « T » pour transfert...
- Date comptable
- Journal
- Date d'origine
- Numéro de pièce
- Montant du règlement

Justificatif des règlements déclarés de la TVA sur encaissements

Cette édition facultative comporte ces informations, triées par CG centralisateur de tiers :

- Liste des règlements pris en compte dans la déclaration de TVA sur les encaissements
- Factures correspondantes si les règlements sont lettrés avec des factures de modalité encaissement

La page est composée de trois groupes d'informations :

- Règlement
- Facture
- Déjà déclaré

Le justificatif est édité à une date d'arrêté.

La rupture est effectuée sur la société, l'établissement et le CG.

La liste est triée par tiers, puis par lettrage.

Ces informations sont affichées, détaillées ou non par code lettrage selon la demande :

- Règlement
 - Pièce
 - Echéance
 - Montant TTC
 - Base HT
 - Montant de TVA
- Facture
 - Pièce
 - Date comptable
 - Date d'origine
 - Montant TTC
 - Montant HT
 - Montant de TVA
- Règlement déjà déclaré
 - Base HT

- Montant de TVA

Des montants totaux sont édités pour les champs de tri et de rupture.

Etat de préparation de déclaration de TVA sur encaissements

Cette édition comporte la liste des enregistrements et les montants de TVA correspondant pris en compte dans la déclaration. Autrement dit, les occurrences des règlements du fichier de TVA sont listées.

Les informations sont triées selon l'un de ces ensembles de critères :

- Tri par code de TVA, puis par CG
- Tri par CG, par code TVA

L'état est édité à une date d'arrêté.

La rupture est effectuée sur l'un de ces ensembles d'informations :

- Société ; établissement ; code TVA ; CG et tiers de TVA
- Société ; établissement ; CG et tiers TVA ; code TVA

Ces informations sont détaillées :

- Date
- Numéro de pièce
- CG, code et nom du tiers
- Base HT
- Montant de TVA
- A déclarer

La valeur « N » est affichée si le montant de la ligne n'est pas déclaré. Dans ce cas, le montant est inférieur au montant minimum défini dans la constante du programme PVA766.

Un montant total est édité par code TVA et par compte de TVA.

Si un fichier est constitué, le nom et la bibliothèque sont ceux que vous avez spécifiés en paramètres. Ce fichier contient les informations figurant dans l'état, complétées entre autres, de ces informations :

- Type d'enregistrement
- Numéro chrono
- Journal
- Date d'origine
- Date d'échéance
- Libellé de la ligne
- Taux de TVA
- Modalité
- Montant TTC recalculé

- Montant du règlement
- Numéro de lettrage et dates de lettrage
- Numéro interne de la pièce
- Numéro de ligne

Ce fichier peut être exploité à des fins spécifiques.

Caractéristiques de l'OD de TVA

L'OD de TVA est générée dans le fichier batch. L'OD est générée dans le journal avec le compte de contrepartie spécifié en paramètre.

Le numéro de pièce est le numéro de la déclaration commençant par « TVE ». Toutes les lignes de la pièce sont marquées avec ce numéro de déclaration **Affectation 2** : lignes de TVA déductible, lignes de TVA collectée et lignes de TVA, TVA de contrepartie.

Si vous avez spécifié « Oui » dans le champ **Génération en détail**, autant de lignes sont générées que de lignes déclarées existent. Sinon, une ligne est générée par compte pour l'ensemble des lignes déclarées.

Intégration des OD de liquidation de TVA (PAN350)

Comptabilité générale > Traitements batch > Batch des écritures > Gestion des écritures batch

Avant d'utiliser la fonction **Etat justificatif de TVA**, vous devez **obligatoirement** comptabiliser les OD de liquidation de TVA.

Etat justificatif de TVA (PVA750)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Traitement TVA s/encaissement > Etat justificatif de TVA

Traitement

Après l'intégration de l'OD de liquidation de TVA dans l'historique comptable du fichier FAN200P1, vous devez **obligatoirement** utiliser cette fonction. Ces tâches sont accomplies :

- 1 Les enregistrements déclarés sont analysés et marqués dans les fichiers de TVA.
- 2 Si l'OD de liquidation de TVA a été effectuée de manière globale, l'OD de prélettrage est générée.

- 3 Les enregistrements déclarés sont marqués dans l'historique comptable du fichier FAN200P1, avec le numéro de la déclaration dans le champ **Affectation 3**. Ce marquage prépare le lettrage automatique des comptes de TVA.
- 4 Les états justificatifs des comptes de TVA et des comptes de tiers sont édités.

Prise de paramètres

Pour éditer le justificatif de TVA, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement et, facultativement, un établissement.
Si le champ **Etablissement** est à blanc, tous les établissements sont contrôlés.
- 2 Spécifiez le numéro de demande.
Le numéro de demande prédéfini correspond au numéro du dernier traitement effectué. Pour un nouveau traitement, remettez ce champ à blanc et appuyez sur Entrée. Le numéro est incrémenté de 1.
- 3 En cas de traitement en mode multi-soumission, cliquez sur le bouton **Multi-soumission**, spécifiez un code liste et appuyez sur Entrée.
- 4 Pour valider ces informations, appuyez sur Entrée.
- 5 Spécifiez les critères de sélection :

Champ	Description
Compte de tiers	Compte et sous-compte
Date d'arrêté	Date de déclaration. La date d'arrêté de l'état justificatif de TVA doit être supérieure ou égale à la date de comptabilisation de la dernière déclaration.
Date et heure	

- 6 Spécifiez « Oui » ou « Non » dans ces champs :
 - Etat justif. Par tiers
 - Etat justif. Par compte de TVA
 - Sortie fichier Cpte de TVA
 - Etat justif. du Solde des tiers
 - Détaillé par code lettrage
 - Sortie fichier du solde tiers
 Consultez la description de ces états ci-après.
- 7 Spécifiez les autres critères :

Champ	Description
Editions détaillées	Si vous spécifiez « Oui », en fonction du nombre de lignes, le traitement peut s'avérer long et le justificatif volumineux.
Journal OD prélettrage	Spécifiez le journal comptabilisation de l'OD de prélettrage des comptes de TVA. Le journal doit être de type OD.
Numéro chrono	Selon le journal, spécifiez un numéro.

8 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.

9 Dans la fenêtre de sortie fichier, si elle est affichée, spécifiez les informations requises et appuyez sur Entrée.

Si la constante **Intégration batch** du programme PVA750 est définie sur « Oui », spécifiez « Oui » ou « Non » dans ces champs et appuyez sur Entrée :

- Intégration des écritures
- Avec liste
- Avec lettrage automatique

10 Dans la fenêtre **Soumission**, spécifiez les informations requises.

11 Pour valider la soumission du traitement batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Résultats

A la fin du traitement, les fichiers sont mis à jour et ces listes sont disponibles dans le fichier spoule des éditions :

- Rappel de la sélection (PVA753PR)
- Etat justificatif par compte de tiers (PVA757PR)
- Etat justificatif par compte de TVA (PVA758PR)
- Etat justificatif du solde des tiers (PVA771PR)

Mise à jour des fichiers

L'état justificatif permet de toper les mouvements de TVA comme étant épurables s'ils appartiennent à un paquet de lettrage où la totalité des montants de TVA a été déclarée.

Dans le fichier comptable FAN200P1, les lignes de TVA sont topées sur les factures correspondantes. Le numéro de déclaration figure dans le numéro d'affectation 3. Les OD de prélettrage sont constituées par le programme pour la déclaration concernée par ce paquet de lettrage, afin de permettre le lettrage des comptes de TVA.

OD de prélettrage

L'OD de prélettrage est générée uniquement si la liquidation de la TVA a été effectuée globalement. Une pièce est générée à ces fins :

- 1 Extourne du montant global de TVA déclarée
- 2 Eclatement de ce montant en montant de TVA lettrable et montant de TVA non lettrable

L'OD de prélettrage est générée pour le compte de TVA déductible et pour le compte de TVA collectée.

Caractéristiques de l'OD de prélettrage

L'OD est générée dans le fichier batch, dans le journal renseigné lors de la prise de paramètres.

Le numéro de pièce est le numéro de la déclaration qui commence par « TVE ».

Le libellé des lignes est « TVA/ENC. PRELETTAGE ».

Le champ **Affectation 2** est alimenté avec le numéro de déclaration sur toutes les lignes de la pièce.

Le champ **Affectation 3** est alimenté avec le numéro de déclaration sur ces lignes :

- Ligne d'extourne, également marquée
- Ligne contenant le montant de TVA lettrable

Etat justificatif par tiers

Cette édition, facultative, justifie la TVA facturée et déclarée et le reste à déclarer par CG du tiers.

Le justificatif est édité à une date d'arrêté.

La rupture est effectuée sur la société et l'établissement.

La liste est triée par CG centralisateur.

Ces informations sont affichées :

- CG de tiers – si l'édition détaillée est demandée, les lignes sont détaillées par CG de tiers avec ces informations :
 - Lettrage, en cas de déclaration partielle d'un paquet de lettrage
 - Journal
 - Numéro de pièce
 - Date comptable
 - Date de pièce
 - Libellé
 - Code du taux
 - Taux
 - Modalité de TVA
 - Compte de TVA

- Base HT facturée
- Montant de TVA facturée
- Base HT déclarée
- Montant de TVA déclarée
- Reste à déclarer, détaillé ou non par code lettrage selon la demande

Des montants totaux sont édités par établissement et par société sur ces CG :

- CG collectifs de tiers
- CG de TVA

Etat justificatif par compte de TVA

Cette édition, facultative, justifie la TVA facturée et déclarée et le solde à déclarer par compte de TVA.

Le justificatif est édité à une date d'arrêté.

La rupture est effectuée sur la société et l'établissement.

L'édition est triée par CG de TVA.

Ces informations sont détaillées :

- CG de TVA ; tiers et TVA ; modalité
Si l'édition est demandée détaillée, les lignes sont détaillées par code taux de TVA avec ces informations :
 - CG, tiers, libellé court du tiers
 - Journal
 - Numéro de pièce
 - Lettrage
 - Date comptable
 - Date de pièce
 - Libellé
 - Montant de TVA facturée
 - Montant de TVA déclarée
 - Solde à déclarer

Des montants totaux sont édités pour ces informations :

- CG de TVA
- Etablissement
- Société

Etat justificatif du solde des tiers

Bien qu'elle soit facultative, nous vous conseillons de générer cette édition qui est à rapprocher de la balance auxiliaire. Cette édition permet de justifier le solde des tiers et les montants de TVA correspondant.

Le justificatif de solde des tiers peut être obtenu en édition papier. L'édition papier peut éventuellement être complétée d'une sortie fichier, tout comme la balance auxiliaire. La sortie fichier permet d'effectuer des vérifications croisées entre les deux fichiers par analyse Query.

Contrairement aux autres fonctions de ce module où seule la TVA sur les encaissements est traitée, l'état justificatif du solde des tiers, à la date d'arrêté, récapitule toutes les écritures du solde.

L'édition papier restitue le solde du tiers ventilé dans trois groupes de colonnes :

- TVA sur les débits
- TVA sur les encaissements
- Opérations diverses

La sortie fichier restitue le solde du tiers :

- Société
- Exercice
- Etablissement
- CG
- Tiers
- Solde

Edition papier

La rupture est effectuée sur la société et l'établissement.

L'édition est triée par compte de tiers.

Le solde par tiers est ventilé ainsi :

- Intitulé du tiers ou, si l'édition détaillée est demandée (par code lettrage selon l'option choisie), ces informations par pièce :
 - Numéro de pièce
 - Journal
 - Date comptable
 - Date d'origine
 - Libellé
- TVA sur les débits
 - Montant de la facture TTC
 - Montant du règlement TTC
- Opérations diverses
OD TTC
- TVA sur les encaissements

- Montant du règlement TTC, avec les montants HT et TVA
- Montant de la facture TTC, avec le code et taux de TVA, et les montants HT et TVA
- Montant de l'effet non échu TTC, avec les montants HT et TVA

Des montants totaux sont édités pour les champs de tri et de rupture.

Intégration des OD de prélettrage (PAN350)

Comptabilité générale > Traitements batch > Batch des écritures > Gestion des écritures batch

Avant d'effectuer le lettrage des comptes de TVA et la déclaration suivante, vous devez **obligatoirement** comptabiliser les OD de prélettrage.

Lettrage des comptes de TVA (PAN525)

Comptabilité générale > Traitements batch > Lettrages > Automatique par pièce/relevé

Pour terminer le processus de déclaration de TVA sur les encaissements, lancez le lettrage des comptes de TVA par relevé. Le lettrage est effectué dans le champ **Affectation 3**.

Consultation des mouvements de TVA (PVA780CLP)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Traitements TVA s/encaissement > Consultation des mouvements TVA

Vous pouvez visualiser les fichiers de TVA alimentés par les saisies et mis à jour par les différents traitements de TVA. Cette étape n'est pas indispensable pour le traitement de la TVA sur les encaissements, mais une aide ponctuelle pour vérifier l'état d'une pièce.

Prise de paramètres

Pour consulter les mouvements de TVA des tiers soumis à la TVA sur encaissements, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement et, facultativement, un établissement.
Si le champ **Etablissement** est à blanc, tous les établissements sont contrôlés.
- 2 En cas de traitement en mode multi-soumission, cliquez sur le bouton **Multi-soumission**, spécifiez un code liste et appuyez sur Entrée.
- 3 Spécifiez les critères de sélection :

- Numéro interne
- Numéro de pièce
- Tiers
- Journal
- Date de pièce

Pour afficher tous les mouvements, laissez les valeurs par défaut.

4 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.

Les enregistrements des tiers s'affichent.

5 Devant l'enregistrement à consulter, spécifiez un code action :

- « D » (« Détail ») pour afficher le détail de l'enregistrement du fichier FVA700P1, avec le montant total de la facture ou du règlement.
- « 1 » (« Choisir ») pour afficher les occurrences correspondantes du fichier FVA705P1, une occurrence par code taux et par modalité de TVA.

Par exemple, une facture multitaux contient plusieurs occurrences, de même que le règlement lettré avec cette facture après sa ventilation.

Pour afficher le détail d'une occurrence, spécifiez le code action « Détail ».

6 Pour réafficher la page des enregistrements des tiers, cliquez sur **Ecran précédent** ou appuyez sur F12.

Consultation de l'enregistrement du fichier FVA700P1

Champs	Valeurs	Commentaires
Société/Etab Etablissement N° interne de la pièce N° de ligne CG et Tiers ligne N° de pièce		Informations provenant de la ligne du tiers de la pièce dans l'historique comptable (FAN200P1).
Type		Alimenté en fonction du journal de la pièce comptable.
	« F »	Facture.
	« R »	Règlement.
	« D »	OD de transfert avant l'utilisation de la fonction Ventilation Règlement/transfert . Après ventilation, la valeur « D » est remplacée par « F », pour une facture, ou par « R », pour un règlement.

Champs	Valeurs	Commentaires
Opération	« T »	OD de transfert.
	« I »	Impayé.
Date comptable Date origine Journal		Informations provenant de la ligne du tiers de la pièce dans l'historique comptable du fichier FAN200P1.
Montant TTC Facture	TTC total du tiers	Pour un enregistrement de type facture.
	Montant de l'OD de transfert avant ventilation	
	A blanc	
Base HT facturé	Total HT	Pour un enregistrement de type facture.
	A blanc	
Montant TVA facturé	Total TVA	Pour un enregistrement de type facture.
	A blanc	
Montant Règlement	Montant de la ligne du tiers	Pour un enregistrement de type règlement.
	A blanc	
Compte TVA Escompte Code TVA Taux TVA Modalité TVA Montant TVA Escpte Base HT escompte		Champs renseignés sur un enregistrement de type règlement si le règlement avec code pointage est égal au règlement avec escompte. La TVA sur escompte est déduite de la TVA facturée dans la déclaration. Dans cet exemple, une facture pointée a un montant de 360 € avec un escompte de 10 %. Sur la ligne du règlement de 324 €, la TVA et la base HT recalculées valent 6 € et 30 €, avec le taux de TVA défini dans la constante du programme PAN306.
N° déclaration		Numéro de déclaration mis à jour sur les règlements déclarés par le programme de déclaration. Numéro de déclaration mis à jour sur les factures lettrées et soldées complètement déclarées par le programme des états justificatifs.
Date de déclaration		Date de la déclaration.
A déclarer	« O »	Sur tous les mouvements de règlement.
	« N »	Dans les autres cas.
Ventilation effectuée	« * »	Sur les factures, les occurrences étant créées immédiatement. Sur les règlements avec ventilation effectuée.
	A blanc	Sur les règlements en l'absence de ventilation.

Champs	Valeurs	Commentaires
Ventilation stat1		Statistique de la ligne comptable.
Ventilation stat2		Statistique de la ligne comptable.
Option 1	A blanc	A défaut de sauvegarde de l'origine du type d'opération.
	« D »	Valeur mise à jour par la ventilation d'une OD de transfert.
Option 2	« D »	Ventilation effectuée par défaut.
	A blanc	
Option 3	« T »	Ventilation par défaut reprise suite au lettrage du règlement avec la facture.
Option 4	« E »	Mouvement épurable. Valeur mise à jour par le traitement de l'état justificatif de TVA sur les lignes lettrées et soldées complètement déclarées.
	A blanc	
Option 5	« P »	Règlement partiel prélettré avec une facture.
	A blanc	

Consultation des occurrences du fichier FVA705P1

Champs	Commentaires
Rappel de l'en-tête de ligne	Champs grisés du tableau précédent du fichier FVA700P1
Occurrences de la ligne	
N° de l'occurrence	Numéro séquentiel
Compte/tiers de TVA	CG de TVA de la ligne « 000000 » si le taux est à zéro
Modalité de TVA	Modalité du CG de TVA A blanc si le taux est à zéro
Code taux de TVA	Code taux de la ligne
Taux de TVA	Taux de TVA correspondant
Base HT Facturée ou Base HT Déclarée	Pour une facture, base HT de la facture Pour un règlement, base HT déclarée alimentée par la ventilation

Champs	Commentaires
Montant TVA Facturée ou TVA Déclarée	Pour une facture, montant de TVA de la facture Pour un règlement, montant de TVA déclarée alimenté par la ventilation
Détail d'une occurrence : Code action « D », « Détail »	
Rappel de l'en-tête de l'occurrence	Rappel des champs ci-dessus
Ventilation Stat1	Statistiques de la ligne comptable
Ventilation Stat2	Statistiques de la ligne comptable
Origine	Champ réservé
Option 1	Champ réservé
Option 2	« D » pour une ventilation de règlement partiel Ventilation par défaut, sinon, à blanc
Option 3	« T » si la ventilation par défaut a été reprise lors du lettrage du règlement avec la facture
Option 4	Champ réservé
Option 5	« P » pour un règlement partiel prélettré avec une facture, sinon à blanc

Chapitre 4 Utilitaires pour la TVA sur encaissement

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Utilitaires TVA s/encaissement

Les utilitaires disponibles dans ce menu sont conçus pour faciliter la reprise des mouvements lors de la mise en œuvre du module. Vous pouvez mettre à jour les fichiers complémentaires de TVA. Ces utilitaires doivent être utilisés avec précaution dans des cas rares et très ciblés, par des utilisateurs avertis et en mesurant les conséquences.

Remise à blanc du blocage du paramètre de contrôle (PVA720)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Utilitaires TVA s/encaissement > Ràb blocage paramètre contrôle

Les contrôles de TVA en cours sont mémorisés dans un fichier. Si un traitement est interrompu anormalement, lorsque vous le relancez, un message d'avertissement vous prévient que la demande est impossible car le traitement est déjà en cours.

Avec cette fonction, vous pouvez effectuer ces opérations :

- 1 Supprimer les enregistrements de ce fichier
- 2 Relancer le traitement de contrôle
- 3 Si le contrôle est correct, exécuter les fonctions suivantes

Pour remettre à blanc le blocage, procédez comme suit :

- 1 Devant les établissements concernés ou devant tous les établissements, spécifiez le code action « 4 » (« 'RAB param. »).
- 2 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.
- 3 Pour supprimer le blocage, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Reprise des mouvements de TVA (PVA790)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Utilitaires TVA s/encaissements > Reprise des mouvements de TVA

Les fichiers de TVA sur encaissements, complémentaires de l'historique comptable, sont mis à jour pour les pièces validées après la mise en œuvre du module, mais pas pour les écritures antérieures à déclarer.

Avec cet utilitaire, vous pouvez alimenter les fichiers de TVA à partir des pièces existantes dans l'historique comptable du fichier FAN200P1 pour les pièces répondant aux exigences de la TVA. Le type de journal doit être TTC, HT ou TVA. Si les pièces ne remplissent pas ces conditions, vous devrez faire la mise à jour avec d'autres utilitaires.

Attention : Le programme de mise à jour des écritures MAJECR doit être arrêté durant tout le temps de la reprise.

Pour reprendre les écritures, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Dans le champ **Numéro interne**, spécifiez une plage de numéros internes des pièces à reprendre.
- 3 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.
- 4 Lisez la consigne et vérifiez que le programme de mise à jour est arrêté.
Si le programme est arrêté, vous pouvez continuer cette procédure.
- 5 Pour valider la sélection, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.
- 6 Dans la fenêtre **Soumission**, spécifiez les informations requises.
- 7 Pour valider la soumission du traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Lors de la reprise de mouvements de TVA, les fichiers FVA700P1 et FVA705P1 sont mis à jour comme lors de la validation des écritures pendant la saisie. Les règlements ne sont pas ventilés, les marquages ne sont pas mis à jour.

Mise à jour des mouvements de TVA (PVA795)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Utilitaires TVA s/encaissement > M à j des mouvements de TVA

Vous pouvez transformer une OD simple en OD de transfert ou vice versa. Lors de la modification des mouvements de TVA, seul le fichier FVA700P1 est mis à jour.

Pour mettre à jour le mouvement, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez ces informations :
 - Société de l'environnement

- Numéro interne de l'OD à transformer
 - Transfert – « Oui » ou « Non »
- 2 Pour valider la mise à jour, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Mise à jour des occurrences de factures (PVA840)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Utilitaires TVA s/encaissement > Màj occurrences factures

Pour diverses raisons, généralement à la suite de reprises, il se peut que le fichier FVA700P1 soit alimenté alors que le fichier des occurrences FVA705P1 est mal alimenté ou n'est pas alimenté. Dans ce cas, avec cet utilitaire, vous pouvez modifier ou créer les occurrences des factures.

Pour mettre à jour une occurrence, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement et, facultativement, l'établissement.
- 2 Dans les critères de sélection, spécifiez le compte général du tiers.
- 3 Dans le champ **Avec écritures ventilées**, spécifiez « Oui », « Non » ou « Seules ».
- 4 Pour valider les critères de sélection, appuyez sur Entrée.
- 5 Les factures du tiers répondant à la sélection s'affichent avec ces informations :
 - Date
 - Journal
 - Montant TTC
 - Type opération
 - Date d'origine
 - Numéro de pièce
 - Etablissement

Le signe « > » est affiché sur les lignes où au moins une occurrence existe.

- 6 Choisissez la facture à traiter et appuyez sur Entrée.
- 7 Sur la page des occurrences, pour créer une occurrence, cliquez sur Créer ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :
 - Numéro d'occurrence
 - Compte de TVA et sous-compte
 - Code de TVA
 - Base HT à déclarer
 - Montant de TVA à déclarer

La modalité et le taux sont alimentés automatiquement.

- 8 Pour valider la mise à jour de la ventilation, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

- 9 Lorsque toutes les occurrences sont validées, pour quitter la fonction, cliquez sur Fin ou appuyez sur F3.

Liste des factures sans occurrence (PVA850)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Utilitaires TVA s/encaissement > Liste factures sans occurrence

Cette fonction est utile lors des reprises. Vous pouvez éditer toutes les factures pour lesquelles aucune occurrence n'existe dans le fichier FVA705P1 afin de les mettre à jour. Si les factures sont correctement mises à jour, cette liste est vide.

Pour éditer les factures sans occurrence, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement et, facultativement, l'établissement.
- 2 En cas de traitement en mode multi-soumissions, cliquez sur le bouton **Multi-soumissions**, spécifiez un code liste et appuyez sur Entrée.
- 3 Dans les critères de sélection, spécifiez une plage de numéros de pièce interne et appuyez sur Entrée.
- 4 Dans la fenêtre **Soumission**, spécifiez les informations requises.
- 5 Pour valider la soumission du traitement batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Épuration des mouvements de TVA (PVA785)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Utilitaires TVA s/encaissement > Épuration des mouvements de TVA

Lors des traitements de déclaration et de justificatif de TVA, les enregistrements sont marqués, mais aucune épuration physique n'est effectuée dans les fichiers de TVA. Vous pouvez supprimer, à la date d'arrêté spécifiée en paramètre, tous les enregistrements marqués « E » (« Epurables ») dans l'option 4. Ensuite, aucune reprise n'est possible.

Attention : Pendant l'épuration, aucun état justificatif ne doit être en cours de traitement.

Lors du traitement, vous pouvez créer un fichier de sauvegarde des enregistrements supprimés. Nous vous conseillons d'effectuer l'épuration lorsque le programme de mise à jour des écritures est arrêté, avec une sauvegarde pour effectuer une reprise au besoin.

Pour épurer les mouvements de TVA, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement et, facultativement, l'établissement.

2 Spécifiez les critères de sélection :

Champ	Description
Date d'arrêté	Cette date correspond à la date de pièce. Gardez une marge de retour d'impayé pour éviter de perdre l'enregistrement de règlement.
Sauvegarde par copie	Pour sauvegarder uniquement les enregistrements épurés, spécifiez « Oui ».
Nom du fichier	
Bibliothèque	

3 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.

Une consigne et des informations s'affichent. Aucun état justificatif ne doit être en cours de traitement. Lors de l'épuration, aucune réorganisation des fichiers de TVA épurés n'est effectuée.

4 Si la consigne est bien respectée, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

5 Dans la fenêtre **Soumission**, spécifiez les informations requises.

6 Pour valider la soumission du traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Mise à jour des OD de TVA sur encaissement (PVA860CLP)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Utilitaires TVA s/encaissement > Màj des OD TVA/encaissement

Lors de la préparation de TVA, seules ces opérations sont traitées :

- Ecritures de type facture ou règlement
- OD de transfert de facture ou de règlement des tiers soumis

Une OD simple pollue les fichiers et empêche le bon marquage des écritures du paquet de lettrage.

Cet utilitaire est conçu pour ces opérations :

- Faciliter les reprises pour l'installation de la TVA sur les encaissements
- Transformer des OD simples en règlements ou en OD de transfert, voire en factures

Dans le cadre de l'utilisation normale du module, vous ne devez en aucun cas utiliser cet outil couramment.

Pour mettre à jour les OD, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement et, facultativement, l'établissement.
- 2 Dans les critères de sélection, spécifiez le compte général du tiers et appuyez sur Entrée.

Les OD du tiers répondant à la sélection s'affichent avec ces informations :

- Date comptable
- Journal
- Montant TTC
- Type opération
- Date d'origine
- Numéro de pièce
- Etablissement

3 Spécifiez un code action pour la transformation et appuyez sur Entrée :

- Transfert en règlement
- Transfert en OD de transfert
- Transfert en facture

Le détail des pièces s'affiche.

4 Pour valider la mise à jour du type de pièce, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Si vous avez sélectionné la transformation en facture, la page des occurrences s'affiche.

5 Pour créer les occurrences, cliquez sur Créer ou appuyez sur F6.

6 Pour chaque occurrence, spécifiez ces informations :

- Numéro occurrence
- Compte de TVA et sous-compte
- Code de TVA
- Base HT à déclarer
- Montant de TVA à déclarer

La modalité et le taux sont alimentés automatiquement.

7 Pour valider l'occurrence, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

8 Passez à l'occurrence suivante ou revenez à l'écran précédent.

9 Lorsque toutes les mises à jour sont validées, pour quitter la fonction, cliquez sur Fin ou appuyez sur F3.

Reprise des mouvements TVA sur les tiers (PVA796)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Utilitaires TVA s/encaissement > Reprise des mouvements TVA/tiers

Cette fonction est comparable à la fonction **Reprise des mouvements de TVA**, mais la reprise concerne les écritures d'un tiers et non pas d'une série de pièces.

Par exemple, si le paramètre de TVA du tiers est incorrect dans la règle de gestion, les fichiers de TVA ne sont pas alimentés. Pour remédier à ce problème, vous devez corriger la règle de gestion du tiers et effectuer une reprise des écritures de ce tiers.

Attention : Le programme de mise à jour des écritures MAJ-ECR doit être arrêté.

Pour reprendre les mouvements du tiers, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Dans les critères de sélection, spécifiez le compte général du tiers et appuyez sur Entrée.
Une consigne s'affiche.
- 3 Si le programme de mise à jour est arrêté, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9 et continuez cette procédure.
- 4 Dans la fenêtre **Soumission**, spécifiez les informations requises.
- 5 Pour valider la soumission du traitement batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Lors de la reprise de mouvements de TVA, les fichiers FVA700P1 et FVA705P1 sont mis à jour comme lors de la validation des écritures pendant la saisie. Les règlements ne sont pas ventilés, les marquages ne sont pas mis à jour.

Edition des balances (PAN663CLP)

Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Utilitaires TVA s/encaissement > Edition des balances

Pour éditer les balances rattachées à ce menu, utilisez cette fonction standard.

Avec une sortie fichier, vous pouvez croiser les résultats par QRY, solde dans la balance et solde dans le justificatif de TVA.